

The background of the cover features a large, dark silhouette of a tree on the left side. In the lower right, there are silhouettes of four people holding hands, with their shadows cast on the ground below. The overall color palette is a gradient of blues and teals.

Charte Éthique

GRUPE NUMERYX

SOMMAIRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
CONDITIONS DE TRAVAIL ET RESPECT DES DROITS DES COLLABORATEURS	4
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	5
LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE HARCÈLEMENT	5
RESPECT DES CLIENTS	5
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	6
CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	6
TRANSPARENCE DES INFORMATIONS	7
DÉLIT D'INITIÉS	7
CONCURRENCE LOYALE	7
CONFLITS D'INTÉRÊT	8
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	8
NEUTRALITÉ POLITIQUE	8
MÉCÉNAT	8

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Opérateur de solutions et de services de confiance pour la transformation digitale des entreprises, Groupe Numeryx évolue sur des marchés où la réputation, la conformité et la fiabilité des acteurs sont nécessaires pour perdurer.

Nous devons tous protéger et promouvoir la culture du groupe Numeryx et ses valeurs, en particulier la transparence et l'honnêteté, en accord avec notre démarche RSE.

C'est pourquoi, chacun d'entre nous doit s'engager à respecter une déontologie professionnelle irréprochable. Individuellement ou collectivement, l'éthique doit guider nos décisions et nos actes.

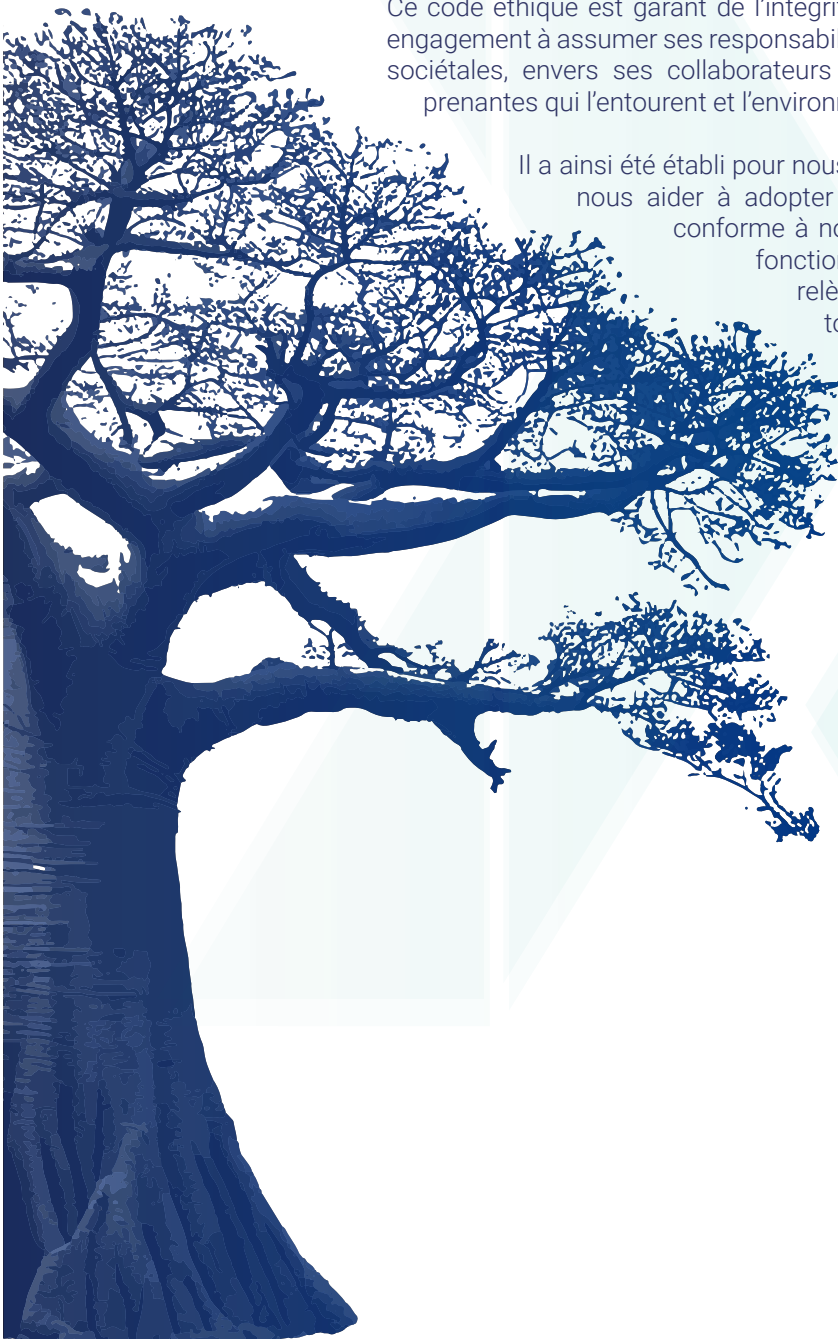
Ce code éthique est garant de l'intégrité du groupe Numeryx et de son engagement à assumer ses responsabilités, en matière de considérations sociétales, envers ses collaborateurs comme ses clients, les parties prenantes qui l'entourent et l'environnement.

Il a ainsi été établi pour nous servir de référence commune et nous aider à adopter au quotidien un comportement conforme à nos valeurs dans l'exercice de nos fonctions. L'éthique et la conformité relèvent de notre responsabilité à tous.

Je vous remercie de votre implication pour préserver l'ADN du groupe Numeryx et faire perdurer son succès dont nous pouvons tous être fiers.

Mondher AYADI

Président du groupe Numeryx



LES RÈGLES GÉNÉRALES DE BONNE CONDUITE

CONDITIONS DE TRAVAIL ET RESPECT DES DROITS DES COLLABORATEURS

› L'engagement du Groupe Numeryx

Groupe Numeryx se conforme aux normes de travail internationales¹, en particulier celles relatives à la protection des travailleurs et à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, afin de garantir des conditions de travail dans lesquelles les droits humains fondamentaux seront obligatoirement respectés. Groupe Numeryx prohibe donc tout travail forcé ou dissimulé dans l'ensemble de ses filiales.

Il s'investit également dans une démarche d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels, notamment par la mise en place de formations spécifiques.

Le groupe Numeryx respecte le droit de ses collaborateurs, et protège la vie privée des personnes. Par ailleurs, un dialogue social actif est assuré avec les instances représentatives du personnel, dans le respect de l'indépendance et du pluralisme syndical.

› En pratique

Le groupe Numeryx demande à chacun de se conformer :

- au règlement intérieur, ses annexes et aux règles de vie,
- à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (disponible auprès de votre service RH),
- à la réglementation locale en vigueur dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Plus globalement, il est demandé aux collaborateurs de faire leur possible pour travailler ensemble dans un environnement agréable, en traitant les personnes avec respect et courtoisie.

Dans le cadre de leur activité professionnelle, ils font preuve en permanence d'une neutralité d'opinion et respectent les différences et les engagements de chacun.

1 Conventions fondamentales de l'OIT n°29 (travail forcé), n°105 (abolition du travail forcé), n°138 (âge minimum) et n° 182 (pires formes de travail des enfants).

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

» L'engagement du Groupe Numeryx

Le groupe Numeryx s'attache à mettre en œuvre, dans leur intégralité, les dispositions légales relatives à la sécurité et à la protection de la santé sur les lieux de travail. De plus, Groupe Numeryx applique une politique active de prévention en matière de santé et de sécurité du travail et veille à son application constante.

Le Groupe Numeryx demande à ses éventuels sous-traitants et fournisseurs d'avoir la même vigilance.

Le Groupe Numeryx maintient un dialogue social sur les sujets relatifs à la santé et la sécurité au travail.

» En pratique

Chaque collaborateur a la responsabilité de :

- Prendre connaissance des consignes de sécurité,
- Maintenir son milieu de travail conforme aux règles de sécurité définies dans l'entreprise,
- Travailler dans le respect de tous.

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE HARCÈLEMENT

» L'engagement du Groupe Numeryx

Le Groupe Numeryx a pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque raison que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail.

À ce titre, le Groupe Numeryx ne défavorise aucune personne en raison de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou non appartenance, réelle ou supposée, à une origine ethnique, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille, ou, sauf inaptitude constatée par le médecin du travail, en raison de son état de santé ou de son handicap.

Par ailleurs, aucun collaborateur ne doit subir des agissements susceptibles de caractériser un cas de harcèlement moral ou sexuel. Le groupe Numeryx prendra toutes les dispositions afin de prévenir de tels agissements.

» En pratique

Aucune forme de discrimination ou de harcèlement n'est admise par le groupe Numeryx dans le cadre des relations professionnelles.

Chaque collaborateur a le devoir de se comporter à l'égard des personnes qu'il est appelé à côtoyer avec dignité et dans le respect total de leur intégrité physique et morale.

RESPECT DES CLIENTS

» L'engagement du Groupe Numeryx

Le groupe Numeryx place la satisfaction client au cœur de ses préoccupations.

Pour cela, le groupe Numeryx s'applique à délivrer une qualité de service irréprochable, dans le respect du cadre réglementaire, et à déployer en permanence des process d'amélioration de la qualité, en tenant compte des remarques de ses clients et des évolutions structurelles et conjoncturelles de leurs marchés.

Pour le groupe Numeryx, se montrer responsable dans ses activités, c'est aussi proposer une offre innovante de produits et de services utiles, qui constituent des réponses durables aux besoins essentiels de ses clients et partenaires.

» En pratique

Les collaborateurs doivent respecter les procédures applicables à leur fonction, permettant notamment d'atteindre les objectifs de satisfaction client.

Dans leurs rapports avec les clients, les collaborateurs font preuve de bonne foi et se montrent loyaux et honnêtes.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

» L'engagement du Groupe Numeryx

Le groupe Numeryx s'attache à améliorer la politique de gestion de ses centres de production, en s'assurant que l'impact environnemental et social des projets est correctement pris en considération. Le respect de l'environnement est intégré dans les activités quotidiennes afin de réduire la consommation d'énergie ou de papier, et de veiller au recyclage des déchets produits.

» En pratique

Les collaborateurs doivent être attentifs :

- à l'optimisation de leur consommation d'électricité, en respectant les gestes écoresponsables simples (éteindre les lumières et les PC, ne pas ouvrir
- les fenêtres lorsque les climatisations sont allumées...),
- au tri de leurs déchets, en utilisant les bacs de recyclage mis à leur disposition.

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

» L'engagement du Groupe Numeryx

Pour le groupe Numeryx, la sécurisation des systèmes d'information est un axe stratégique permettant de garantir la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité des informations, tout en maintenant la confiance de ses clients et partenaires.

C'est pourquoi, Groupe Numeryx s'engage à une analyse sans concession des risques, grâce à une approche préventive des processus métiers et une politique de confidentialité et de sécurisation des données confiées.

Une politique de sécurité du système d'information est déployée sur l'ensemble du Groupe.

Le groupe Numeryx veille particulièrement au respect des dispositions légales en matière de traitement automatisé de données personnelles.

De même, le groupe Numeryx s'assure du respect de la propriété intellectuelle d'autrui et interdit toute reproduction illicite.

» En pratique

Chaque collaborateur est soumis contractuellement au devoir de confidentialité. De plus, les informations appartenant à Groupe Numeryx ou à ses clients peuvent être sensibles, voire couvertes par le secret professionnel.

L'ensemble du personnel a donc l'obligation de ne pas divulguer à des tiers ou à des collaborateurs du groupe Numeryx, non habilités à en avoir connaissance, les informations professionnelles confidentielles auxquelles il a accès.

De la même manière, les collaborateurs ont l'interdiction d'utiliser à des fins personnelles, directement ou indirectement, des informations privilégiées, qu'il pourrait détenir dans le cadre de ses fonctions.

Chaque collaborateur doit respecter les règles de sécurité relative au traitement de l'information, notamment la charte informatique.

Conformément à la réglementation, chaque collaborateur bénéficie d'un droit individuel d'accès et de rectification des données contenues dans les traitements qui le concerne. Ces données sont consultables sur demande auprès des destinataires des informations. Chaque collaborateur a en outre le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel le concernant fassent l'objet du traitement concerné.

Toutes les demandes d'informations des médias doivent être adressées à la Direction Marketing et Communication.

TRANSPARENCE DES INFORMATIONS

» L'engagement du Groupe Numeryx

Le groupe Numeryx a pour principe la loyauté à l'égard de ses clients et de ses fournisseurs, afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables.

Les actionnaires et les partenaires du groupe Numeryx, ainsi que les services publics, se fient à la précision et l'exactitude des informations contenues dans nos documents. Groupe Numeryx traduit notamment, avec fidélité, transparence et exhaustivité, ses opérations dans ses comptes.

» En pratique

Les collaborateurs doivent s'assurer que les informations communiquées, dans le cadre de leurs missions, sont précises, opportunes, complètes, correctes et compréhensibles.

Chaque collaborateur s'engage notamment à ne pas falsifier des documents ou des données dans le but de tromper les lecteurs ou de masquer une activité illicite. Le respect des procédures de contrôle interne applicables est indispensable, en particulier pour l'établissement des documents financiers.

DÉLIT D'INITIÉS

» L'engagement du Groupe Numeryx

Le délit d'initié consiste à divulguer des informations non connues du public qui, si elles l'étaient, auraient un impact positif ou négatif sur la valeur de titres cotés en bourse.

» En pratique

Les collaborateurs ne doivent pas divulguer ou utiliser les informations privilégiées auxquelles ils ont accès dans l'exercice de leur fonction, qu'elles concernent Groupe Numeryx ou une société avec laquelle ils sont en relation, directement ou indirectement, pour effectuer, conseiller ou déconseiller des opérations boursières pour leur propre compte ou celui d'autrui.

CONCURRENCE LOYALE

» L'engagement du Groupe Numeryx

Le groupe Numeryx s'engage à agir dans le plus strict respect des règles et des lois relatives à la concurrence applicables dans les pays où il exerce ses activités.

» En pratique

Il est donc interdit de conclure des accords ou d'avoir un comportement susceptible de restreindre ou d'altérer la libre concurrence.

L'échange ou la communication d'informations commercialement sensibles concernant les concurrents, les clients ou les fournisseurs, peut également constituer une violation des règles de concurrence et des devoirs de loyauté et confidentialité, auquel tous les collaborateurs sont soumis.

CONFLITS D'INTÉRÊT

» L'engagement du Groupe Numeryx

Chaque collaborateur doit éviter que ses intérêts personnels, directs ou indirects, soient en conflit avec ceux du Groupe.

Le groupe Numeryx met tout en œuvre afin d'éviter que de telles situations surviennent, notamment en :

- analysant régulièrement les facteurs de risques auxquels l'entreprise est exposée,
- sensibilisant ses collaborateurs à ce risque,
- appliquant des procédures de contrôle.

» En pratique

Les collaborateurs doivent éviter toute situation où leurs intérêts personnels, ou ceux de leurs proches, risqueraient ou sembleraient influencer l'exercice impartial et objectif de leur fonction.

Des situations de ce type sont nombreuses et de nature variée.

Conformément à leur obligation de loyauté, les collaborateurs s'interdisent de faire concurrence aux activités de Groupe Numeryx.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

» L'engagement du Groupe Numeryx

Le groupe Numeryx s'oppose à toute forme de corruption dans ses relations avec les partenaires commerciaux et institutionnels.

La politique note de frais définit les règles et les limites en matière de cadeaux dans les relations d'affaires.

» En pratique

Les repas d'affaires, les invitations et les cadeaux modestes de nature symbolique peuvent être proposés ou acceptés dans le cadre de pratiques commerciales normales et dans le respect des codes de conduite des clients, des fournisseurs ou de tout autre partenaire. Ils sont signes de courtoisie et d'appréciation. Néanmoins, ces gestes doivent être légitimes et ne pas avoir pour objectif d'influencer une décision commerciale.

Les collaborateurs ne doivent pas solliciter, recevoir ou proposer un cadeau, un paiement de facilitation ou une rétrocommission, dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou un avantage indu.

Le personnel est régulièrement sensibilisé et formé sur ces thèmes.

NEUTRALITÉ POLITIQUE

» L'engagement du Groupe Numeryx

Le groupe Numeryx ne s'associe à aucun parti politique et ne contribue pas à leur financement.

» En pratique

Tout collaborateur participant à une activité politique doit le faire en dehors de son temps de travail, sans revendiquer son appartenance au groupe Numeryx et sans utiliser de ressources de l'entreprise (téléphone, courrier électronique, papier à en-tête...).

MÉCÉNAT

» L'engagement du Groupe Numeryx

Le mécénat ou versements à des organisations, qu'elles soient caritatives ou autres, doivent s'inscrire dans la politique du Groupe Numeryx et dans les strictes limites de la réglementation.

» En pratique

Tout collaborateur participant à une activité politique doit le faire en dehors de son temps de travail, sans revendiquer son appartenance au groupe Numeryx et sans utiliser de ressources de l'entreprise (téléphone, courrier électronique, papier à en-tête...).



NUMERYX

GRUPE NUMERYX

Immeuble Le Volta, 1^{er} étage
17/19 rue Jeanne Braconnier,
92360 Meudon, Paris, France

Immeuble Lloyd 10^{ème} Étage
Bloc C-10 Angle De Rue
Ahmed Hamza Centre Urbain
Nord. 1003, Tunis, Tunisie

www.numeryx.fr